

IX

est permis aux morts de voir ce qui se passe ici-bas, quel sentiment d'orgueil ne doit-il pas éprouver en voyant que cette Chambre dont sa mâle éloquence a si souvent fait vibrer les échos est dirigée par un homme d'Etat qui lui est si cher!

Qu'il possède sa statue, car il est excellent que, pour un tel homme, se multiplient les différentes formes d'hommage et les différentes formes de reconnaissance.

Qu'il possède sa statue et que son image, éternellement, enseigne à ses compatriotes qui passent le culte du patriotisme qui, lui, ne passe pas.

On trouvera aussi dans ce volume, ça et là, les portraits de plusieurs hommes distingués qui sont disparus de la scène entre 1890 et 1896. Ces modestes esquisses de leur vie auront pour effet de faire revivre leur souvenir et de le conserver parmi ceux qui les ont admirés de leur vivant.

CHS LANGELIER.
